

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 06.07.2023 Version: 7.2 Date d'édition: 06.07.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation: Réactif de Patton et Reeder pour analyses Analytical reagent

 Produit n°:
 20326

 n°CAS:
 3737-95-9

 Numéro d'identification UE:
 000-000-00-0

Numéro d'enregistrement EU REACH: Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car

la substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement

conformément à l'article 2 de REACH ou le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement.

Autres désignations: Cal-Red®

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Réactif chimique à usage général

Usages déconseillés: Le produit, tel quel ou en tant que composant d'un mélange, n'est pas

destiné à être utilisé par les consommateurs (tel que défini par le règlement

REACH).

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## France

## **VWR International SAS**

RueImmeuble Estréo, 1-3 rue d'AurionCode postal/Ville93114 Rosny-sous-Bois cedex

Téléphone +33 (0) 1 45 14 85 00

Téléfax

E-mail (personne compétente) SDS@avantorsciences.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures

sur 24 et 7 jours sur 7)





# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# 2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des	H335
voies respiratoires	

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

## Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/

# 2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.





# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Nom de la substance: Réactif de Patton et Reeder

Formule des molécules:  $C_{21}H_{14}N_2O_7S$ Poids moléculaire: 438,42 g/moln°CAS: 3737-95-9

Numéro d'enregistrement EU REACH: Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la

substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement conformément à l'article 2 de REACH ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

N°CE: 223-117-0
ATE, Facteur LCS et/ou facteur M: aucune

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

## Remarques générales

Ne pas laisser la victime sans surveillance. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

# En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Enlever mécaniquement avec un matériau textile ou cellulosique (quel que soit le matériau disponible) puis rincer la peau à grande eau (jet d'eau puissant, douche à débordement). Demander immédiatement un avis médical.

## Après un contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Recrachez tout le liquide. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

### Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Toux. Irritation des voix respiratoires Après contact avec la peau: Effet irritant. Après un contact avec les yeux: Rougeur conjonctivale. Inflammation et changements cornéens. Après avoir avalé: Nausée. Vomissement. Troubles gastrointestinaux.





## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation: Traitement symptomatique. Après administration massive par inhalation de glucocorticoïdes (par inhalation). Si nécessaire, toutes les autres mesures de prophylaxie de l'œdème pulmonaire. Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Si nécessaire, traiter les irritations cutanées avec une mousse dermatocorticoïde. Après un contact avec les yeux: Traitement symptomatique. En cas d'ingestion: Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

aucune donnée disponible

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances combustibles corrosives (solide)

Cause une irritation cutanée et oculaire.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsque la substance est chauffée au-dessus de son point d'éclair.

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2).

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

## 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

En cas d'incendie: évacuer la zone.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter le contact avec la substance. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les poussières. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Pour les secouristes: Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.





## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater les bouches de canalisations. Éviter la formation de poussière. Grands déversements: Endiguer ou diguer pour contenir pour une élimination ultérieure. Recueillir mécaniquement. Déversements mineurs: Recueillir mécaniquement. Recueillir le produit répandu.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5. Protection individuelle: voir rubrique 8 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inhaler le produit.

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Assurer une aération suffisante.

Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi

Mesures de prévention des incendies.

Des mesures pour protéger l'environnement

Colmater les bouches de canalisations.

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25°C

Classe de stockage: aucune donnée disponible

Conservation: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Matériel adéquat pour récipients/installations: Verre Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Alliage, cuprifère Cuivre.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

## 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.





#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

#### Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

### En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,12 mm

Temps de pénétration:

Modèles de gants recommandés: VWR 112-0998

### Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,38 mm

Temps de pénétration:

Modèles de gants recommandés: VWR 112-3717 / 112-1381

## Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire individuelle. Nécessaire lorsque des poussières sont générées. Génération/dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149)

Recommandation: VWR 111-0451

Matériau approprié: P3

Recommandation: VWR 111-0244

#### **Indications diverses**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

# **8.2.3** Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement aucune donnée disponible





# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide
Couleur: foncé violet

Odeur: aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

pH: aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: 300 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: aucune donnée disponible Point d'éclair: aucune donnée disponible

Inflammabilité: non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Limite inférieure d'explosivité: aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: aucune donnée disponible Pression de vapeur: aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative

Densité: aucune donnée disponible

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: soluble (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité: aucune donnée disponible

Température de décomposition: non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique: aucune donnée disponible Viscosité, dynamique: aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: pas de nanoforme

### 9.2 Autres informations

Taux d'évaporation: aucune donnée disponible Propriétés explosives: aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: non applicable

Densité apparente:
Indice de réfraction:
Constante de dissociation:
Tension de surface:
Constante de Henry:
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Ce matériau est non réactif dans des conditions normales.





## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

Agents oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 10.5 Matières incompatibles:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## **Effets aigus**

Toxicité orale aiguë:

aucune donnée disponible

Toxicité dermique aiguë:

aucune donnée disponible

Toxicité inhalatrice aiguë:

aucune donnée disponible

## Effet irritant et caustique:

Irritation primaire de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voix respiratoires:

Peut irriter les voies respiratoires.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non applicable





# Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Cancérogénicité

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagènité des gamètes sur l'homme disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

# Danger par aspiration

non applicable

#### **Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

### Indications diverses

aucune donnée disponible

# 11.2 Informations sur les autres dangers

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

# Toxicité pour les poissons:

aucune donnée disponible

### Toxicité pour la daphnia:

aucune donnée disponible

## Toxicité pour les algues:

aucune donnée disponible

### Toxicité bactérielle:

aucune donnée disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

## 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.





## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

## 12.7 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Élimination appropriée / Produit

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

### Élimination appropriée / Emballage

Eliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Indications diverses

Législation européenne sur la gestion des déchets Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# **Transport maritime (IMDG)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC négligeable

## Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.





# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## **Réglementations EU**

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### **Directives nationales**

aucune donnée disponible

## Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable





# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygiensts

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

**DNEL - Derived No Effect Level** 

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

#### Informations complémentaires

Indications de changement Mise en œuvre: Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur

(SDS@avantorsciences.com).





Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

